

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 126 (2000)  
**Heft:** 06

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Lutte finale

( É D I T O R I A L )

**Si l'on s'en tient** à son objectif le plus noble, la concurrence devrait permettre aux consommateurs d'acquiescer à qualité égale un produit ou un service au meilleur prix. Or, la compétition féroce à laquelle se livrent actuellement les bureaux d'ingénieurs civils sur les trop rares marchés publics mis au concours paraît à la fois suicidaire et pathétique. Suicidaire, car elle contribue à déprécier une profession qui souffre déjà d'un déficit d'image, ce qui amènera finalement à faire croire que parce qu'elle ne vaut rien, elle ne sert à rien. Pathétique, car elle révèle l'étroitesse d'esprit et la vue à court terme de quelques francs-tireurs qui tentent, à coup d'honoraires sacrifiés, de maintenir leurs situations sans égard ni respect pour leurs confrères et leurs mandants potentiels. S'il est vrai que depuis la transformation des tarifs SIA en base de négociation, les praticiens se sont habitués à une certaine concurrence, les offres les plus récentes atteignent des limites qui laissent supposer qu'elles ne peuvent décemment plus correspondre à des prestations normalement dues. Quelques ouvertures publiques de ces six derniers mois corroborent ce triste constat. Ainsi, pour la construction d'une école en Valais, un bureau d'ingénieurs local offre ses prestations pour un montant de 68 000 francs, alors que les honoraires objectivement calculés sont estimés à 246 000 francs \*. Pour un collège dans le canton de Fribourg, des ingénieurs se sont vu confier une étude pour 483 000 francs d'honoraires, alors que ceux-ci étaient évalués à 1 340 000 francs \*. Enfin, près de Lausanne, et toujours pour une école, c'est à 160 000 francs qu'a été adjudgée une prestation dont la valeur se monte normalement à quelque 350 000 francs\*. Vus sous l'angle du mandant, ces trois exemples pourraient permettre d'en déduire que les honoraires « officiels » calculés selon les barèmes SIA ont permis à plusieurs générations de praticiens de s'enrichir grâce à des prestations surpayées. En réalité, il semble au contraire que les économies aussi soudaines que spectaculaires réalisées sur les honoraires se fassent au détriment de la qualité des prestations offertes, donc à celui des autres mandataires et du client final. Or il est paradoxal de constater que certains ingénieurs participent sans honte à ce dumping effréné, alors que les associations professionnelles et le département de génie civil de l'EPFL tentent de défendre la valeur ajoutée apportée à la collectivité par ces mêmes ingénieurs. Comme cette valeur ajoutée a nécessairement un prix, on ne peut que souhaiter voir triompher les défenseurs de la qualité, dans cette lutte presque philosophique qui les oppose, de fait, aux pourfendeurs d'une profession déjà bien mal en point.

\* Honoraires estimés selon SIA 103, taux 1999, n=1.0